

« Tout se disloque¹ » dans le monde du travail ?

De 2001 à 2019, le nombre de personnes actives pratiquant occasionnellement le télétravail à domicile est passé de 10% à près de 25%. En 2020, d'après le *Matin.ch*, 48% l'auraient pratiqué pendant le semi-confinement. Allons-nous vers une institutionnalisation du travail à distance ? Serait-ce un progrès pour les salariés ?

PAR MONIQUE BERNAU

PHOTO: GETABSTRACT. TOUS DROITS RÉSERVÉS

Tout d'abord, qu'entend-on par télétravail ?

Le Code du travail le définit comme toute forme d'organisation du travail, dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur, est effectué par un salarié hors de ces locaux, de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Quels en sont les avantages pour les salariés ?

Un certain nombre d'employés ayant pratiqué le télétravail pendant le semi-confinement aimerait poursuivre cette forme de collaboration. Les avantages sont divers : horaires de travail plus souples, autonomie et motivation plus grandes, diversification des tâches (en alternant travail professionnel et activités personnelles) ; moins de nuisances sonores pour les travailleurs en bureaux paysagés, réduction du stress et de l'empreinte écologique engendrés par les déplacements, gain de temps pour la vie de famille, les loisirs, le bénévolat...

Et pour les entreprises ?

A longue échéance, les entreprises sont également gagnantes : réduction des frais généraux et des dépenses (loyer, aménagement des locaux, déplacements grâce aux visioconférences) et de l'absentéisme et des retards. Il permet une augmentation de la flexibilité des ressources humaines ainsi que l'intégration de salariés handicapés. S'il est bien pratiqué, grâce à une motivation plus grande, la productivité des employés



www.getabstract.com

augmente. Enfin, le télétravail participe au développement durable et il est un atout pour attirer les générations « nomades » X & Y.

Le télétravail, panacée des employés ?

Cependant, cette forme de travail n'est pas sans dangers. Certains télétravailleurs ont souffert du manque d'interaction, de la perte de lien social et ont vu leur fatigue augmenter, étant constamment en communication téléphonique ou via Internet. Il est parfois difficile de respecter les limites entre vies professionnelle et personnelle. Stéphane Haeffliger, spécialiste RH, craint le risque de précarisation des salariés. Ceux-ci pourraient devenir une ressource externe et

avoir ainsi un contrat de mandataire et non plus de collaborateur. Ils devraient alors assumer la caisse de pension et les charges sociales. Par ailleurs, Mark Zuckerberg reconnaît qu'au sein d'une entreprise, la distance peut empêcher « de créer une culture commune, de tisser des liens entre collègues, d'être créatif en groupe et d'avoir des conversations informelles ». Et c'est là le risque que « tout foute le camp » : les employés devenant des pions anonymes, congédiables à merci, assisterait-on à une autre forme de déshumanisation du travail ?

¹ *Petit clin d'œil à l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Berne: Tout se disloque 13.12.2019 - 13.09.2020*

Ne laissez personne venir à vous et repartir sans être plus heureux.

Mère Teresa